



JU-JUTSU TRADITIONNEL DE GARONNE

Centre Socioculturel d'Arlac Av. Chapelle Ste Bernadette 33700 Mérignac - N° AEJT

Tél : 05 56 67 08 01 – <http://www.jujutsudegaronne.org>

Siège social : 106 route du Capon 33550 TABANAC

Association loi 1901, déclarée à la préfecture N° w 332001751

Agréée Jeunesse et Sport n°33 S 97032 - Affiliée à l'Union Sportive Léo Lagrange Diffuse la méthode Wa-jutsu de l'Académie Européenne de Ju-jutsu Traditionnel – 0467 473819



BULLETIN D'ADHÉSION

SAISON 2017 /2018

No carte A.E.J.T. : (Cadre réservé au club)

COORDONNÉES DU PRATIQUANT : (écrire en lettre majuscule)

Nom: Prénom:

Date de naissance Lieu Naissance : Pays : Nationalité:

Tél. domicile : Tél. portable

Émail : Profession:

Adresse complète :

TITRE DE L'A.E.J.T. : Date d'obtention: ___/___/___

Titres éventuels dans d'autres disciplines d'arts martiaux:

Cotisations annuelles : (Rayez les mentions inutiles) (incluant les cotisations aux associations partenaires)

Séances hebdomadaires et mensuelles : Adhérent pratiquant

Enfant de 6 à 14 ans : **142 €**

Adolescent de 15 à 18 ans, personne sans revenus : **166 € (sur justificatifs)**

Adulte Kyu: **186 €** Adulte CNALV : **206 €**, si membre autre club AEJT : **96 €**

Famille à partir de trois : **106 €** Adulte « Culture physique d'entretien » : **134 €**

Période d'essai d'une semaine : **10 €** (Déductible de la cotisation complète en cas d'adhésion définitive)

Adhérent non pratiquant : 34 € (obligatoire pour participer aux festivités)

Séances mensuelles de week-end :

Marrons et C.N.A.L.V. membre autre club A.E.J.T.: **35 €**

Total de la cotisation : () Par chèque Nb (3 max) () Espèce

* **1^{er} versement** > 50 € : Banque N° Montant

* **2^e versement** : Banque N° Montant

* **3^e versement** : Banque N° Montant

L'adhérent (ou le tuteur légal) reconnaît avoir été informé de la possibilité pour lui (ou son enfant) de souscrire des garanties complémentaires auprès de La Mutuelle des Sportifs (Forfait hospitalisation, augmentation de la couverture) appelés garantie Sportmut et d'en avoir reçu un imprimé si nécessaire.

L'adhérent souhaite-t-il adhérer à cette garantie ? **oui non** (rayer la mention inutile) »

FICHE PARENTALE (POUR LES PARENTS/ TUTEURS D'ENFANTS MINEURS) :

	PÈRE	MÈRE
Nom de famille et prénom :		
Téléphone mobile :		

Je demande le titre de membre adhérent de l'association (*)

Je demande à faire une période d'essai d'une semaine du, au

à l'association dénommée **JuJutsu Traditionnel de Garonne Section Budo Arlacais** et à l'association **Arts et Loisirs d'Arlac** conformément aux statuts et règlements intérieurs. Je règle le montant du droit d'entrée et la cotisation annuelle.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant au Président.

* **Pour les adhérents pratiquant, la fourniture d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique est obligatoire suite à votre inscription.**

Lu et Approuvé, le ___/___/___

Signature des parents ou tuteurs pour les mineurs

Signature de l'adhérent

JU-JUTSU TRADITIONNEL DE GARONNE

Centre Socioculturel d'Arlac Av. Chapelle Ste Bernadette 33700 Mérignac — N° AEJT

Tél. : 05 56 67 08 01 — <http://www.jujutsudegaronne.org>

Siège social : 106 route du Capon 33550 TABANAC

Association loi 1901, déclarée à la préfecture N° w 332 001 751

NOM de l'enfant :

PRÉNOM(S) de(s) l'enfant(s) :

Engagement parental (obligatoire pour chaque enfant de - de 18 ans)

Arrivée et départ des enfants lors des séances :

Les parents des enfants pratiquants s'engagent à vérifier la présence d'un encadrant bénévole, en convention avec l'association, dans la salle de pratique lorsqu'ils accompagnent leurs enfants avant de le laisser. De même, il s'engage à venir récupérer leurs enfants à la fin de séance à l'heure précise dans la salle et non sur le parking.

Pour les enfants de plus de 14 ans (séances pour adolescents) veuillez noter ci-dessous votre volonté de les laisser rentrer par leurs propres moyens et à quitter la salle une fois la séance terminée afin de rentrer seul à la maison par le trajet le plus direct :

J'autorise mon enfant à venir et à rentrer seul aux séances d'entraînements qui le concernent.

Je n'autorise pas mon enfant à venir et à rentrer seul aux séances d'entraînements qui le concernent.

Par ce choix, les parents dégagent de toutes responsabilités les représentants du club quant à la surveillance des enfants en dehors de la salle pour le trajet (aller et retour) entre le domicile et le dojo, s'ils ont autorisé leur enfant à venir et à rentrer seul. Les accidents de trajet entre le domicile et la salle d'entraînement sont couverts par l'assurance M.D.S., sous couvert que le trajet soit le plus direct possible (pas de détours).

Droit à l'image

Toute personne, quelle que soit sa notoriété, dispose d'un droit exclusif sur son image (brute ou faisant partie d'un montage photo) et l'utilisation de celle-ci.

Nous autorisons l'association à utiliser les photos de groupes prises par elle, sur lesquelles figurent éventuellement mon enfant ou moi-même, pour assurer l'information et la promotion de ses activités. Sur simple demande de ma part, en cas de changement d'avis, les photos pourront faire l'objet d'un retrait sous réserve d'un délai de réalisation raisonnable. (rayer la mention non choisie)

Autorisation donnée pour les photos de mes enfants : oui non

Autorisation donnée pour les photos de moi-même : oui non

FAIT POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

Signature de l'un des représentants légaux,
Nom, prénom, qualité :

Signature de l'adhérent majeur

A _____, le _____

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : Monsieur le Président Association Ju -jutsu Traditionnel de Garonne 106 route du capon 33 550 TABANAC par lettre ou email.